



FICHE DE POSTE

POSTE	DIRECTEUR DES ETUDES, DU DEVELOPPEMENT ET DE LA RECHERCHE ROUTIERE
-------	---

MISSION
Contribue à la définition de la stratégie du Ministère dans le domaine des études, du développement et de la recherche routière et a pour mission de conduire celle-ci à court, moyen et long terme, conformément aux objectifs fixés.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS
<p>D'ordre général :</p> <ul style="list-style-type: none">- Planifier, suivre et veiller à la réalisation des objectifs assignés à la Direction des Etudes, du Développement et de la Recherche Routière(DEDRR) ;- Animer ses collaborateurs autour desdits objectifs ;- Procéder à l'élaboration et à la mise en place des procédures de travail ;- Gérer et évaluer les compétences en ressources humaines affectées à la DEDRR conformément aux délégations de signature et de pouvoirs qui lui sont attribuées. <p>Spécifiques au Poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer les études stratégiques et organisationnelles concernant le secteur routier ;- Elaborer les études des infrastructures routières et autoroutières ;- Elaborer les règles et les normes techniques relatives à la construction, la maintenance et l'exploitation des routes et des autoroutes;- Mettre en place l'appui technique des projets routiers réalisés par d'autres départements ou organismes, ainsi que l'assistance et le suivi technique des travaux de projets routiers dont la maintenance et l'exploitation sont confiées au Ministère.

ENVIRONNEMENT

Interlocuteurs externes:

- Les Ministères; les établissements publics; les opérateurs privés, les autorités locales, les associations professionnelles,

Interlocuteurs internes:

- Les directions centrales et territoriales du Ministère;
- L'ensemble du personnel sous sa responsabilité;

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou équivalent et doit justifier de :

- Une ancienneté de 10 ans dans une société (pour les candidats émanant du secteur privé ou d'un établissement public) ou du grade d'ingénieur en chef (pour les candidats émanant de l'Administration) ;
- Une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans la gestion des grands projets notamment dans le secteur routier et autoroutier ;
- Une parfaite connaissance du fonctionnement de l'Administration et de la gestion des affaires publiques ;
- Pour les candidats émanant de l'Administration, avoir exercé un poste de responsabilité au moins du niveau de chef de division ou équivalent pour une période d'au moins 5 ans.